



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) | Alliance Sud | Amnesty International Schweizer Sektion | Association pour la prévention de la torture (APT) | Gesellschaft für bedrohte Völker | International Commission of Jurists, Schweizer Sektion | Ligue Suisse des Droits de l'Homme | Menschenrechte Schweiz – humanrights.ch | Schweizerische Gesellschaft für Völkerstrafrecht (TRIAL) | Weltföderalisten Schweiz

Kontakt: Schweizerische Gesellschaft für Völkerstrafrecht (TRIAL), Postfach, 1211 Genf 11, info@trial-ch.org

Madame la Présidente de la Confédération  
Micheline Clamy-Rey  
Département fédéral des affaires  
étrangères  
Palais fédéral Ouest  
3003 Berne

Monsieur le Conseiller fédéral  
Christoph Blocher  
Département fédéral de justice et police  
Palais fédéral Ouest  
3003 Bern

Berne, le 22 janvier 2007

## **Signature et ratification rapide par la Suisse de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées**

Madame la Présidente de la Confédération Calmy-Rey,  
Monsieur le Conseiller fédéral Blocher,

L'Assemblée générale de l'ONU a adopté le 20 décembre 2006 la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

La disparition forcée de personnes représente une violation grave des droits humains et même, dans certaines circonstances, un crime contre l'humanité. Ce qui est particulièrement grave dans ce crime est l'incertitude qu'il représente pour les familles quant au sort de la personne disparue, ce qui est souvent beaucoup plus pénible et insupportable que la connaissance certaine de la mort. Bien que l'on se soit attendu à un recul de ce crime odieux, qui était pratique courante avant tout dans les années 70 et 80 parmi les différentes dictatures d'Amérique latine, ce crime est toujours perpétré - et cela même sur le territoire de pays membres du Conseil de l'Europe. De nombreux Etats ont récemment recouru à cette pratique intolérable. La Coalition suisse pour la Cour pénale internationale considère la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions

forcées comme un instrument efficace pour la prévention et la répression de ce crime, qui reste impuni dans bon nombre d'endroits.

Bien qu'il n'existe heureusement pas de disparition forcée en Suisse, l'introduction de cette infraction en droit suisse est toutefois importante en tant que condition à la poursuite de tels actes, commis à l'étranger, sur la base du principe de compétence universelle. La révision du droit pénal suisse en ce qui concerne les crimes soumis à la juridiction de la Cour pénale internationale, qui prévoit l'introduction de l'incrimination des crimes contre l'humanité, de même qu'une reformulation de l'incrimination des crimes de guerre, reflète la volonté de la Suisse de garantir une poursuite pénale efficace, transparente et sans faille de ces crimes à dimension internationale. L'introduction de l'incrimination de la disparition forcée s'inscrit dans la suite logique de cette politique.

L'entrée en vigueur de la Convention est conditionnée à sa ratification par vingt Etats. La Coalition suisse pour la Cour pénale internationale estime très important que la Suisse donne un signal fort et fasse partie de ces vingt premiers Etats. Avec la ratification rapide du Statut de Rome et le prompt démarrage des travaux de transposition en droit interne, la Suisse a confirmé sa volonté de mettre fin à l'impunité des responsables de crimes internationaux.

Par la présente, la Coalition suisse pour la Cour pénale internationale souhaite respectueusement inviter le Conseil fédéral et le Parlement, à signer respectivement ratifier, au plus vite cette importante convention. La Coalition suisse pour la Cour pénale internationale souhaite encourager le Conseil fédéral à signer cet instrument à l'occasion de la cérémonie officielle de signature de cette Convention à Paris le 6 février 2007.

En espérant que la Suisse fasse partie des 20 premiers Etats à ratifier cet instrument important, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Au nom de la Coalition suisse pour la Cour pénale internationale :

- Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT)
- Alliance Sud (Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Helvetas, Caritas et l'EPER)
- Amnesty International – Section suisse
- Association pour la prévention de la torture (APT)
- Société pour les peuples menacés
- International Commission of Jurists, Section suisse
- Ligue Suisse des Droits de l'Homme
- Menschenrechte Schweiz / humanrights.ch
- Association suisse contre l'impunité (TRIAL)
- Fédéralistes mondiaux suisses

Philip Grant

Président de l'Association suisse contre l'impunité (TRIAL)